



VILLE DE NOUMÉA

**Direction de l'Urbanisme
Service de la Gestion
des Actes d'Urbanisme**

Tél : 27 07 16 - Fax : 27 07 66
Mail : sgau@ville-noumea.nc

- PERMIS DE CONSTRUIRE**
 DÉCLARATION PRÉALABLE

N° :

DATE :/...../.....

DÉCLARATION D'ACHÈVEMENT DE TRAVAUX

La présente déclaration doit être déposée au service de la Gestion des Actes d'Urbanisme ou adressée par pli recommandé avec accusé de réception dans un délai d'**UN MOIS** suivant l'achèvement des travaux.

Je soussigné(e)

demeurant au

nouvelle adresse éventuelle :

à compter du (*)/...../.....

déclare que les travaux de construction de

exécutés à (adresse du terrain)

ont été achevés le/...../.....

Si le projet fait l'objet de plusieurs tranches, précisez si l'achèvement concerne :

- la totalité des travaux une tranche des travaux (numéro de la tranche :)

Fait à, **le**/...../.....

Signature du bénéficiaire :

CADRE RÉSERVÉ À L'ADMINISTRATION

La présente déclaration a été reçue à la Ville de
Nouméa le/...../.....

Cachet de la mairie et signature du receveur :

POUR LES CONSTRUCTIONS À USAGE D'HABITATION (renseignement obligatoire)

Surface habitable : m²

Surface constructible (pièce d'habitation : de service et de circulation), déduction faite de l'espace occupé par les murs, cloisons, emmanchements et trémies d'escaliers, gaines, embrasures de portes et fenêtres n'excédant pas 0,30 m de profondeur.

(*) Date du changement d'adresse

